

"MOI, RACISTE!"



Commission
européenne

Cette bande dessinée est publiée dans les langues officielles suivantes de l'Union européenne: espagnol, danois, allemand, grec, anglais, français, italien, néerlandais, portugais, finnois et suédois.

Commission européenne
Direction générale «Information, communication, culture, audiovisuel»
Unité «Publications», rue de la Loi 200, B-1040 Bruxelles

Pour plus d'information sur la politique sociale de l'UE: <http://europa.eu.int/pol/socio/fr/socio.htm>
Un point d'entrée spécifique pour l'éducation : <http://europa.eu.int/comm/campus>

Pour obtenir des informations supplémentaires concernant l'Union européenne, veuillez vous reporter à la fin de la brochure.

Manuscrit achevé en juin 1998

Éditeur: Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg, 1998

Concept et réalisation: Concerto Brussels, e-mail: rudi@concerto.be
Dessins: Sergio Salma
Couleurs: Mauricet

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

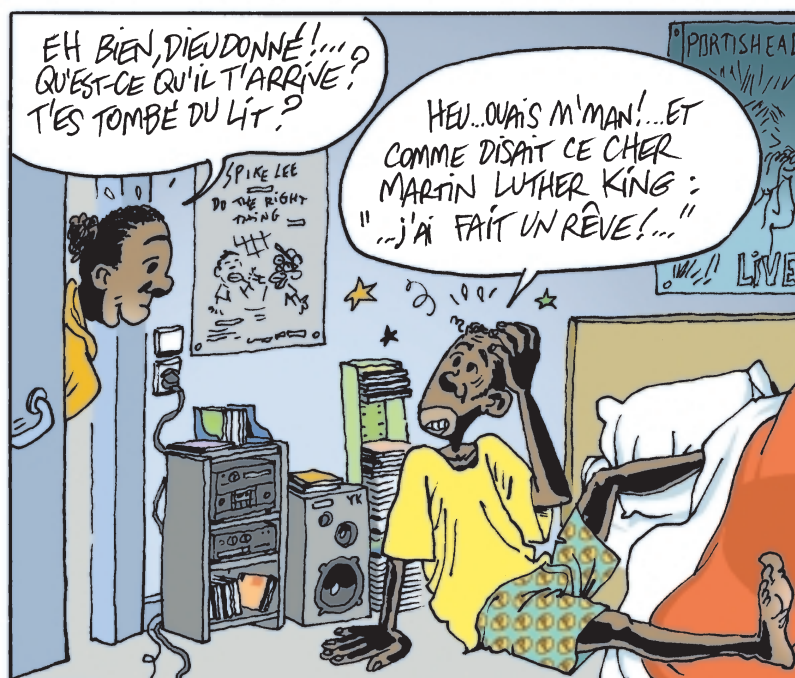
ISBN 92-828-4020-4

© Communautés européennes, 1998

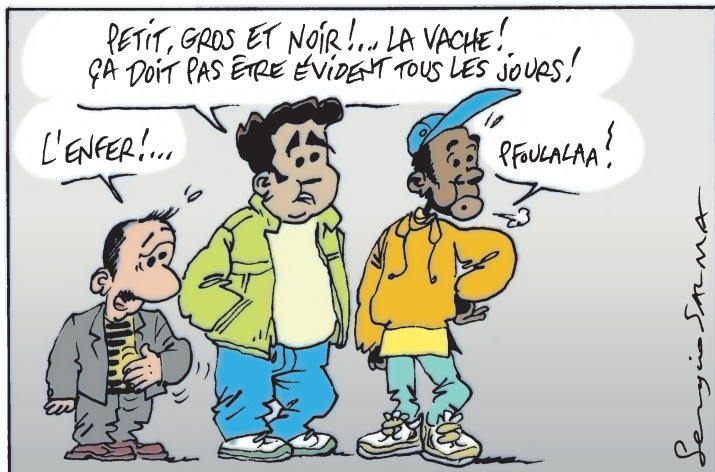
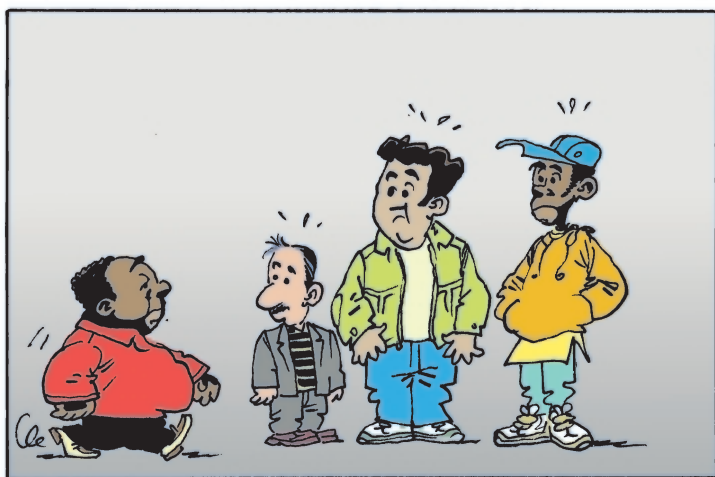
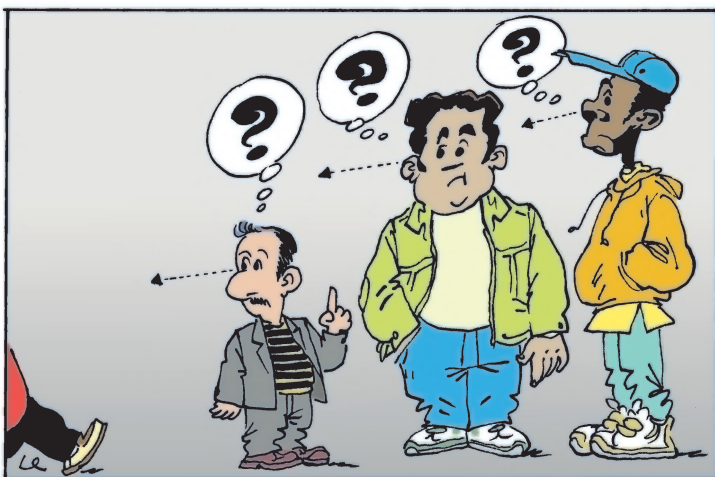
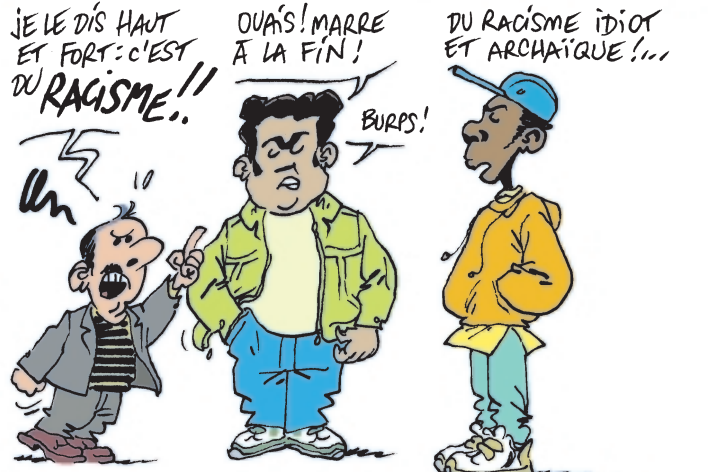
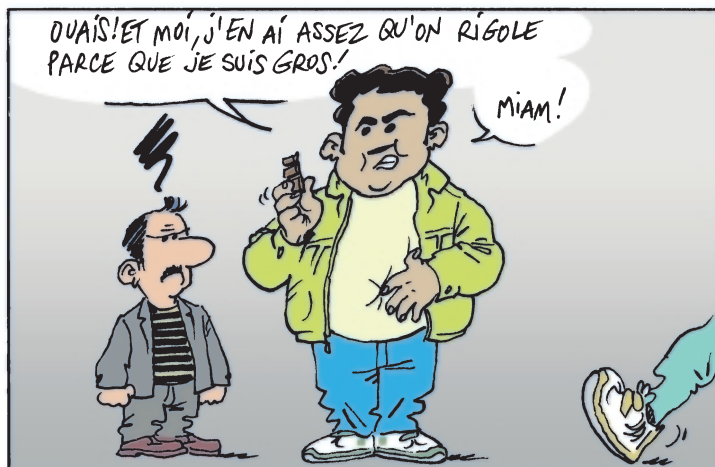
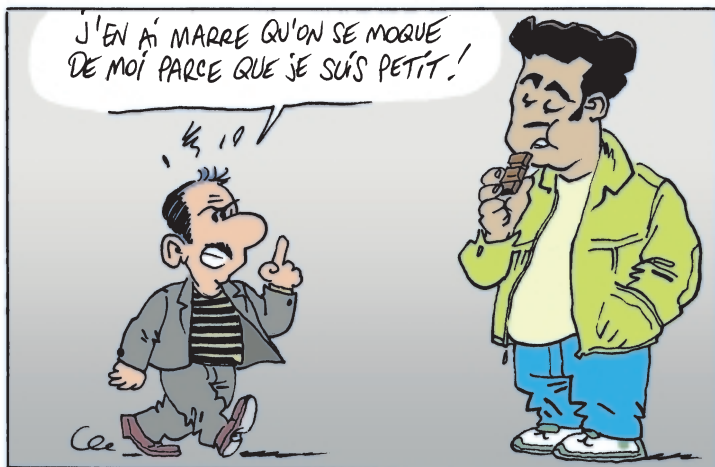
Printed in Germany

IMPRIMÉ SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE

"MOI, RACISTE!?"

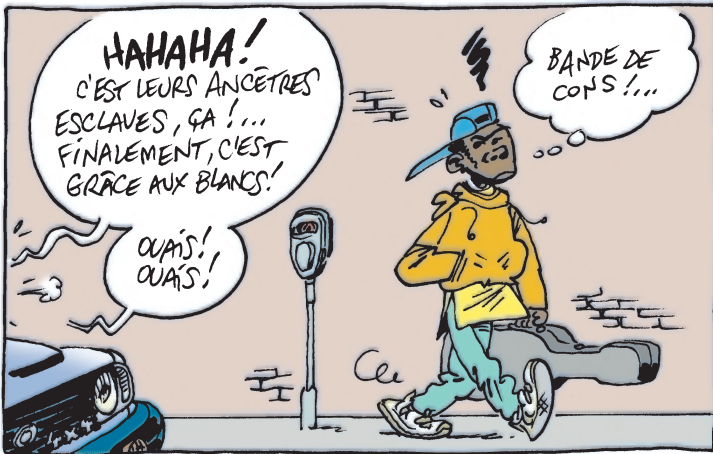
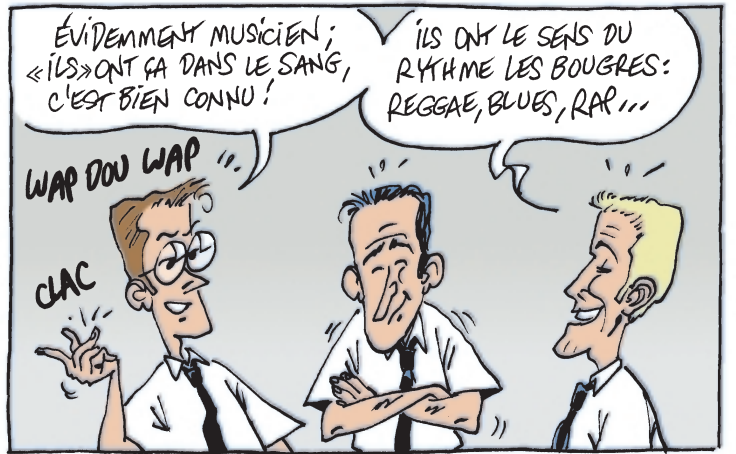


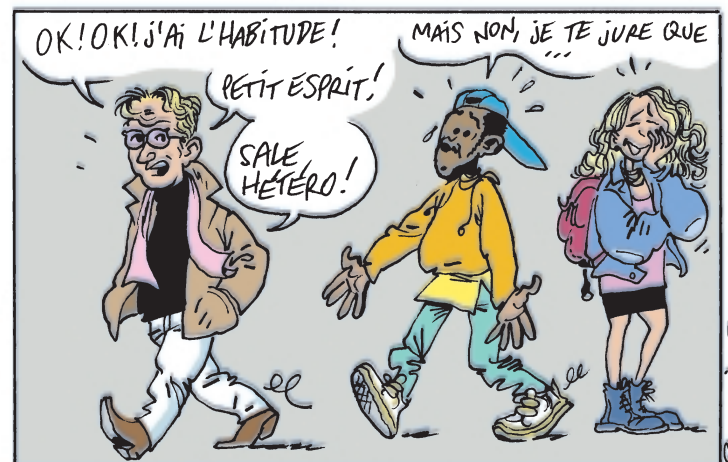
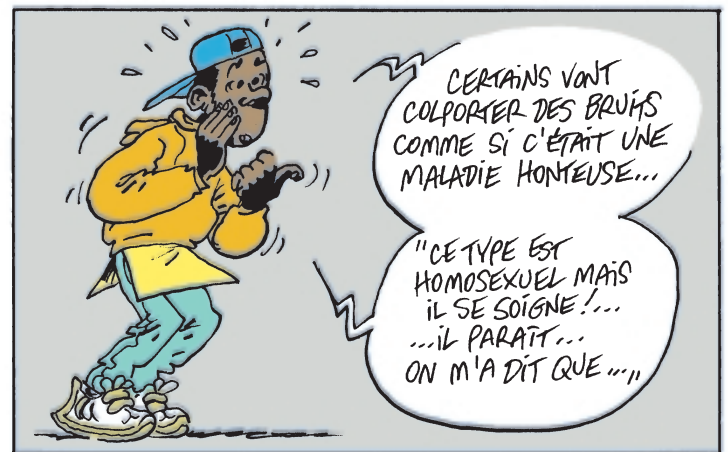
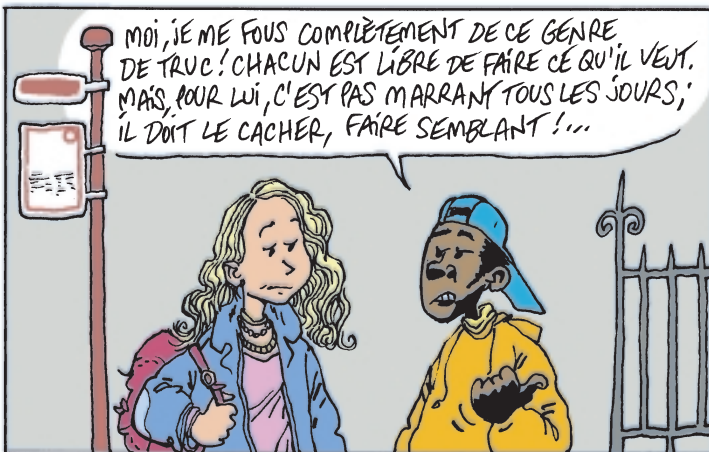
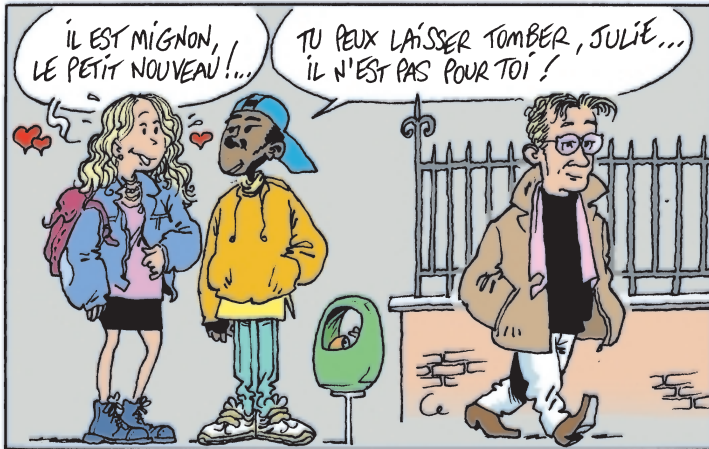
L'Union européenne entend combattre les discriminations fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion et la croyance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Cette brochure réunit, à l'intention des enseignants et des jeunes, un ensemble de gags et de documents utiles pour stimuler la réflexion et la discussion sur le racisme.



Sergio Sarma

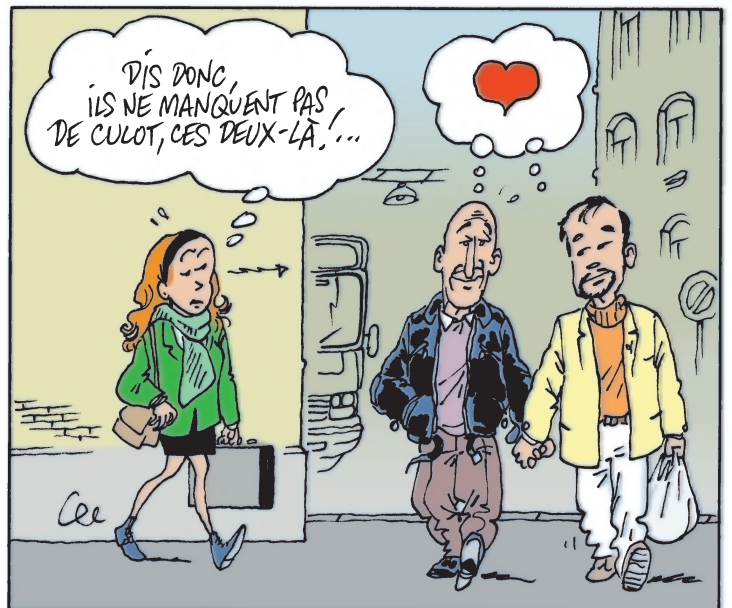
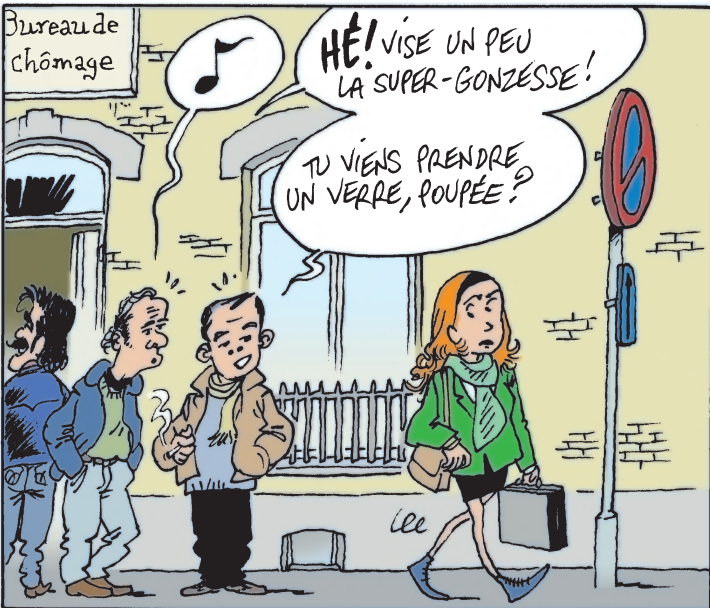
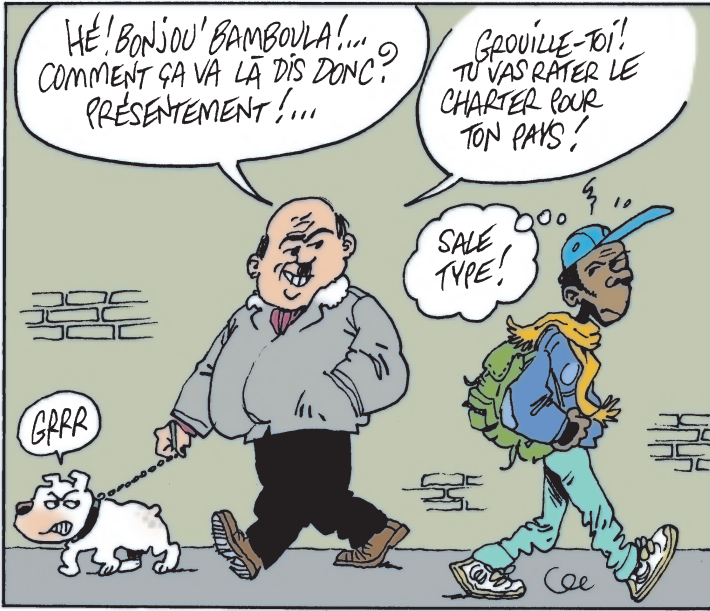
QUEL LOOK!

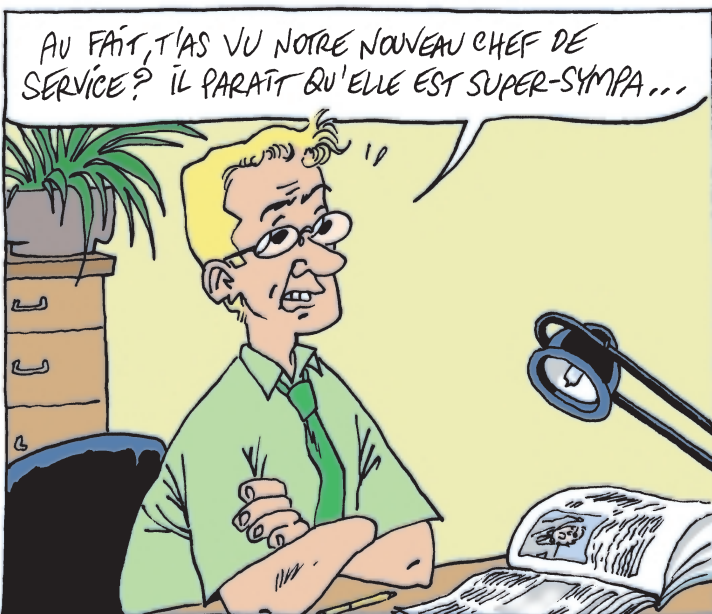


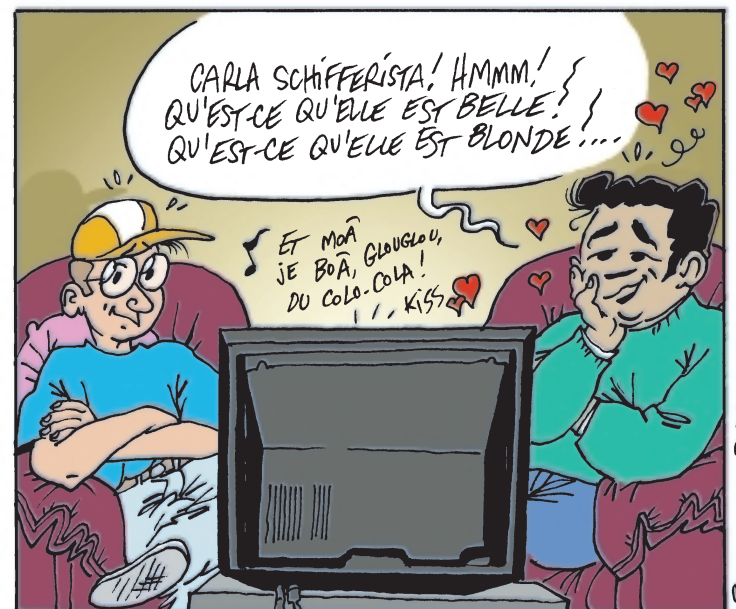
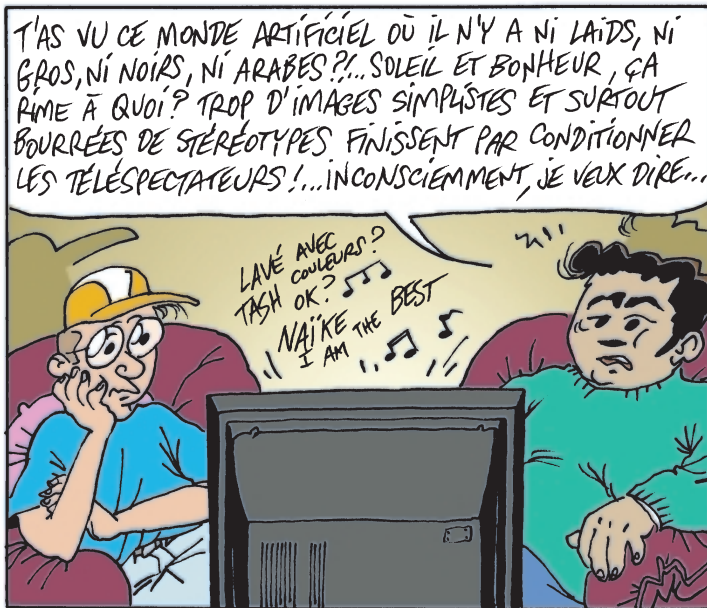
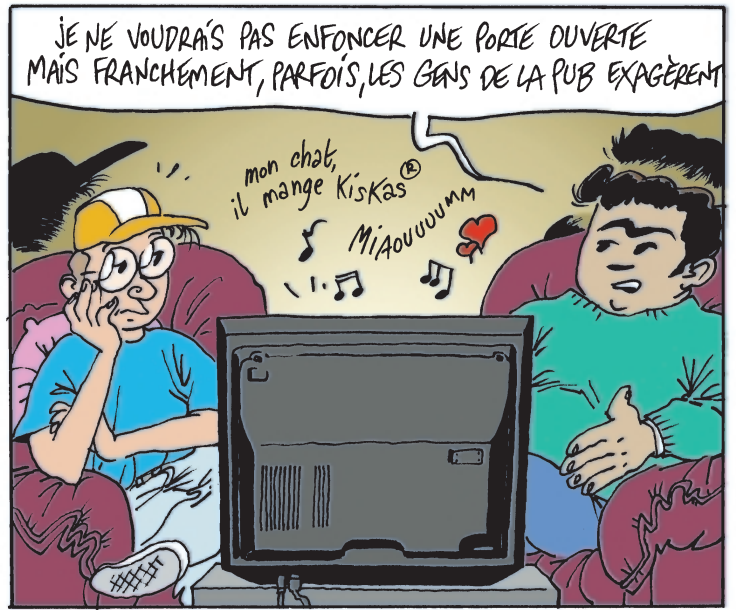


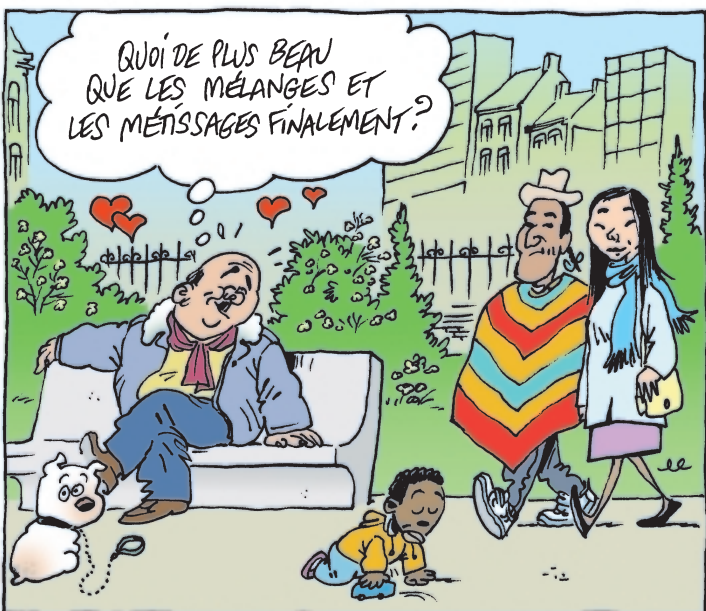
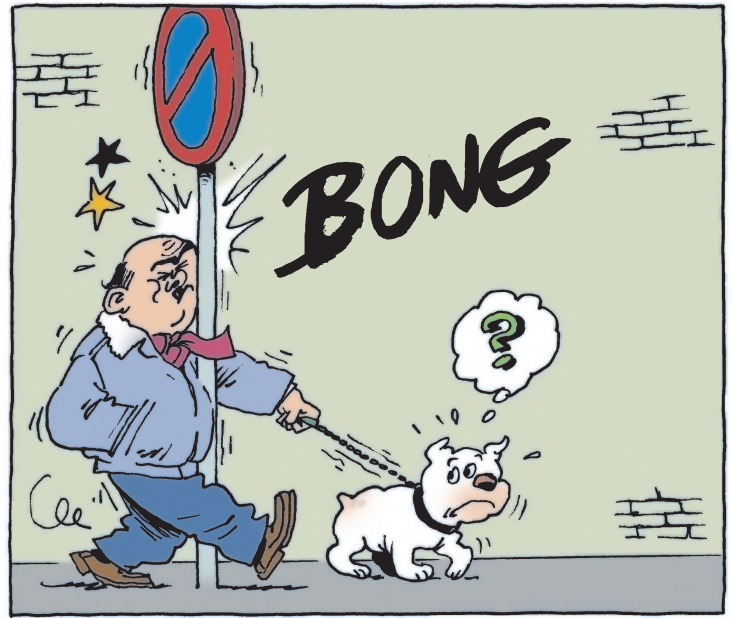
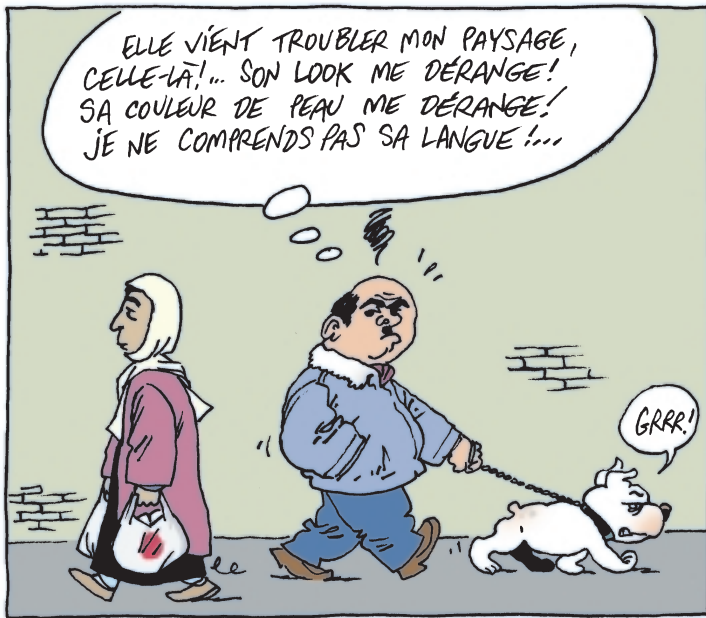
Sergio Serna

RACISME EN CHAÎNE

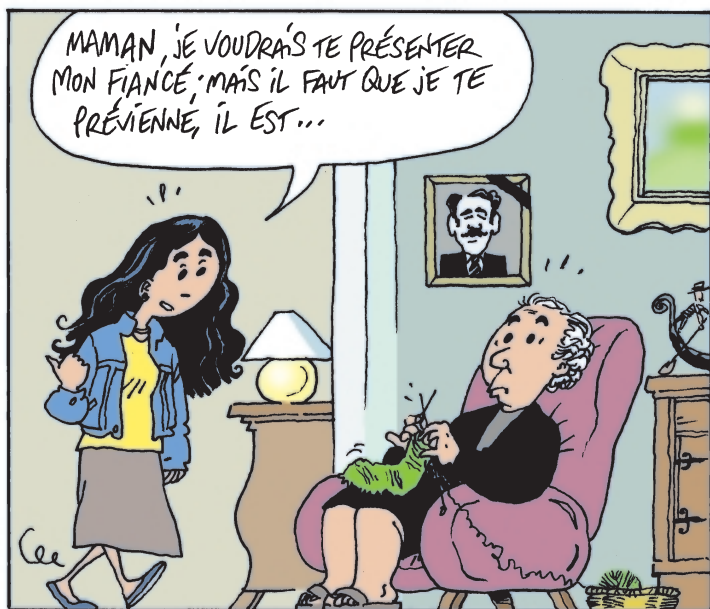




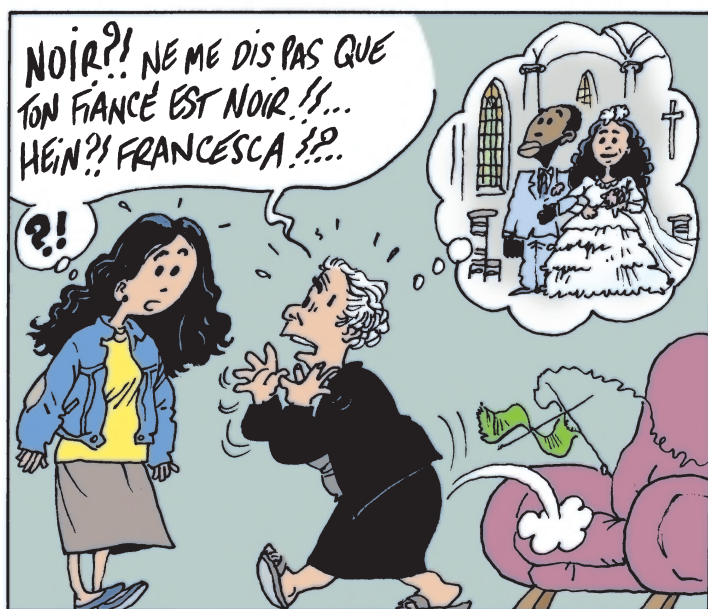








MAMAN, JE VOUDRAIS TE PRÉSENTER MON FIANCÉ, MAIS IL FAUT QUE JE TE PRÉVIENNE, IL EST...

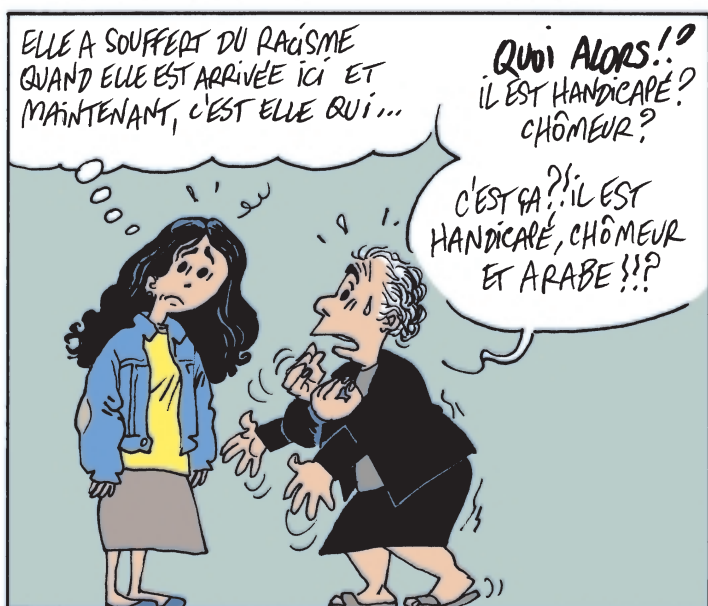


NOIR?! NE ME DIS PAS QUE TON FIANCÉ EST NOIR!!... HEIN?! FRANCESCO?!?



MAIS NON VOYONS! QU'EST-CE QUE TU VAS CHERCHER LÀ? JE VOULAIS DIRE QUE...

'IL EST ARABE, ALORS!?! MISÈRE!... IL EST ARABE!!!?



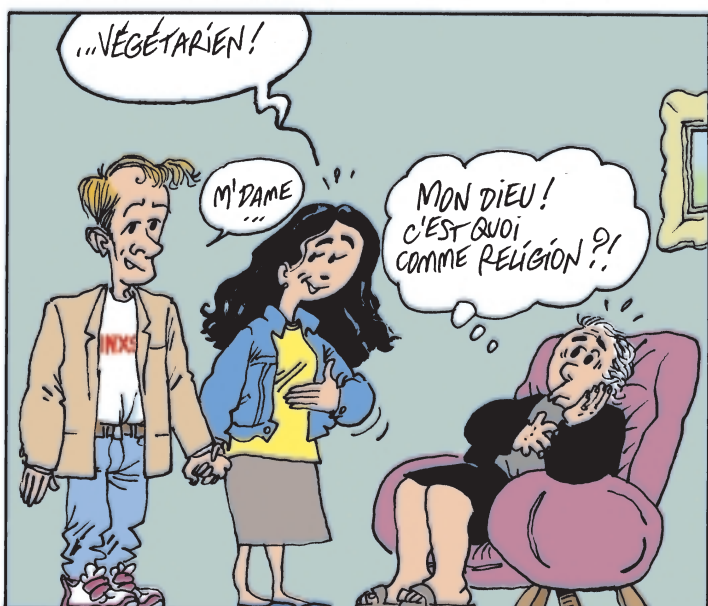
ELLE A SOUFFERT DU RACISME QUAND ELLE EST ARRIVÉE ICI ET MAINTENANT, C'EST ELLE QUI...

Quoi Alors!?! IL EST HANDICAPÉ? CHÔMEUR?

C'EST FA?! IL EST HANDICAPÉ, CHÔMEUR ET ARABE!!!



MAIS TAIS-TOI DONC! LAISSE-MOI PARLER!... JE VOULAIS JUSTE DIRE QU'IL EST...



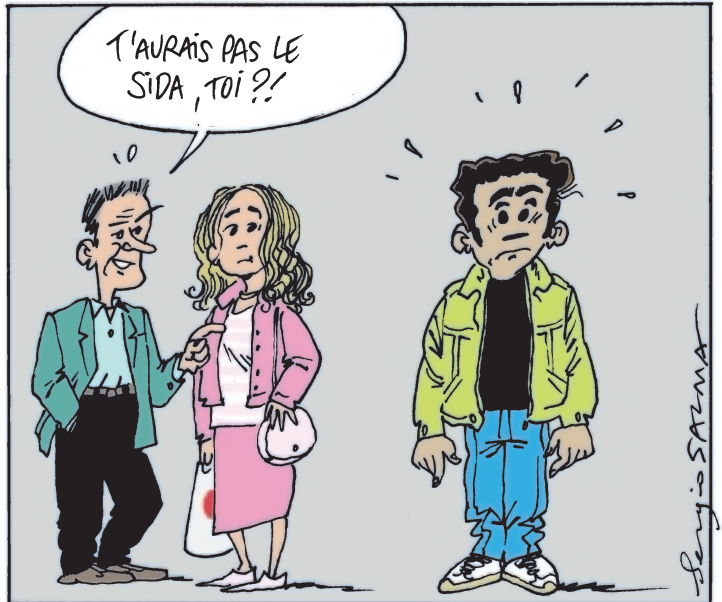
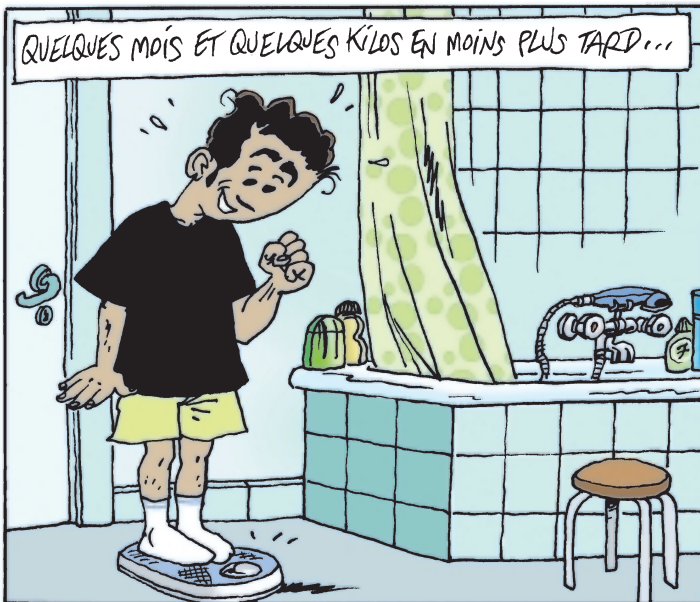
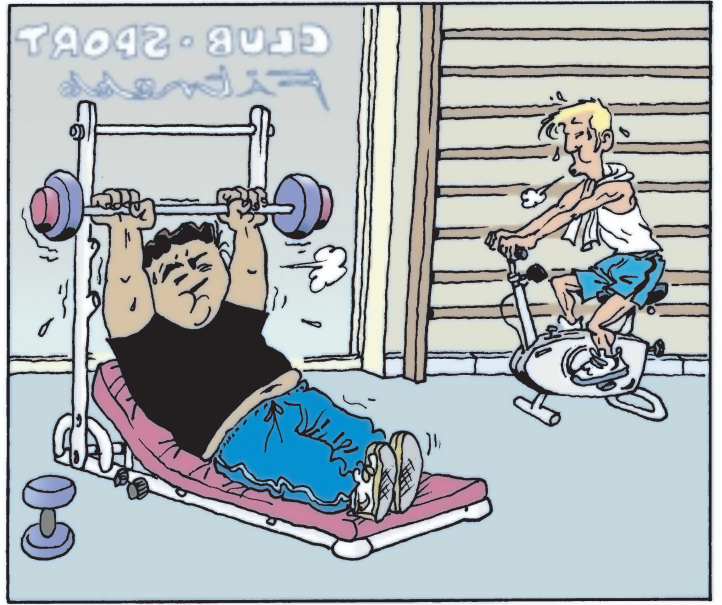
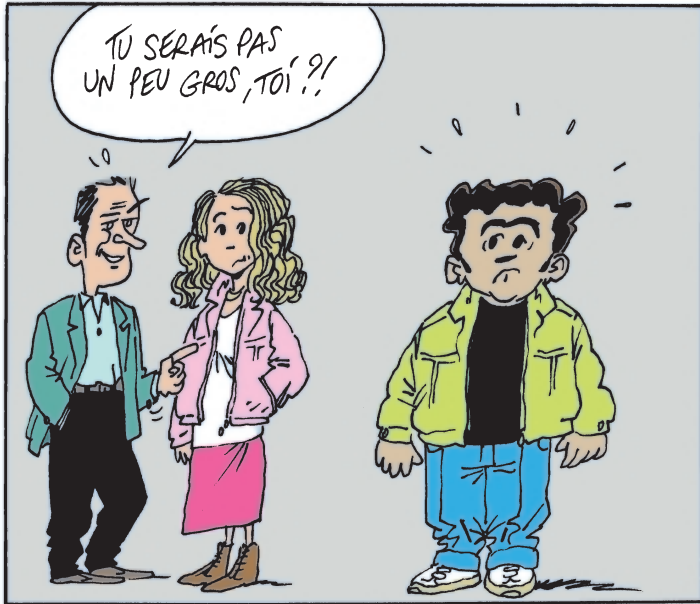
...VÉGÉTARIEN!

M'DAME...

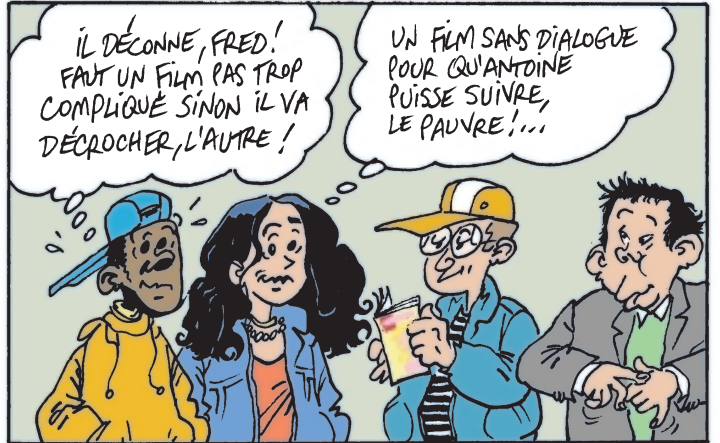
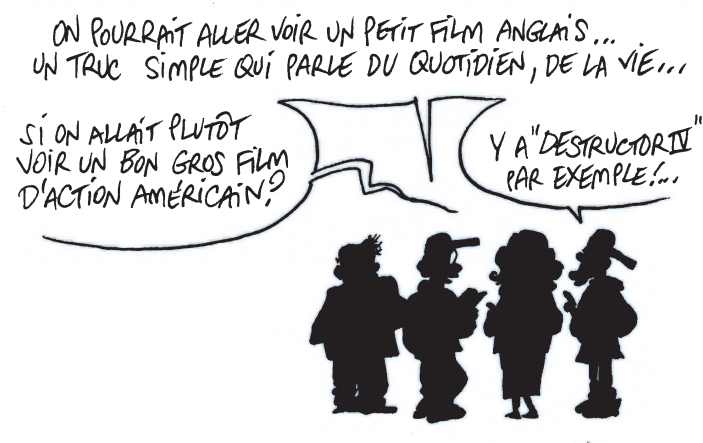
MON DIEU! C'EST QUOI COMME RELIGION?!?

Sergio Sarma

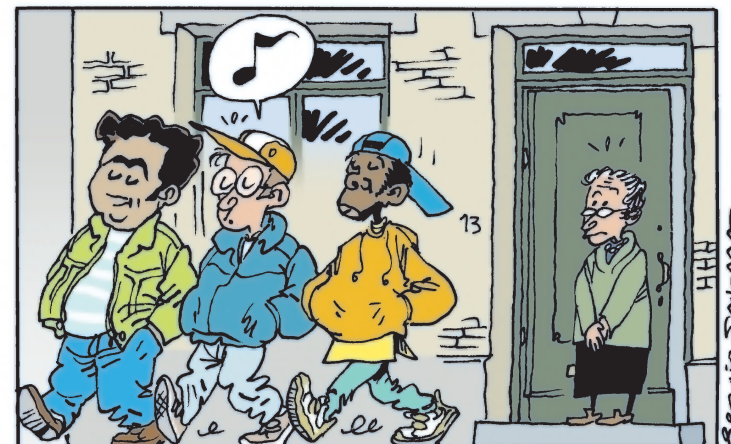
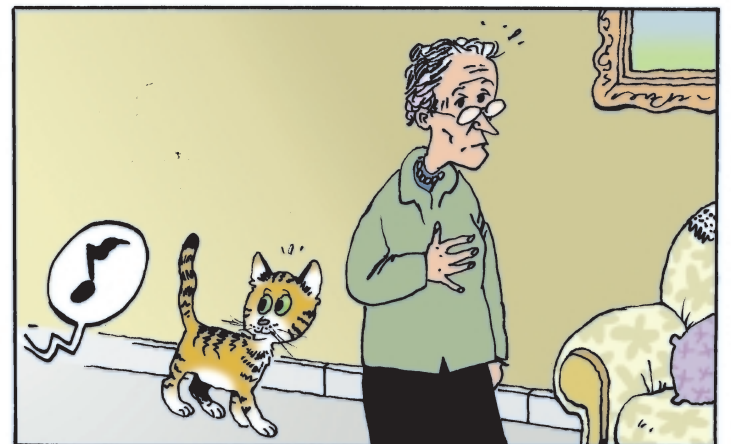
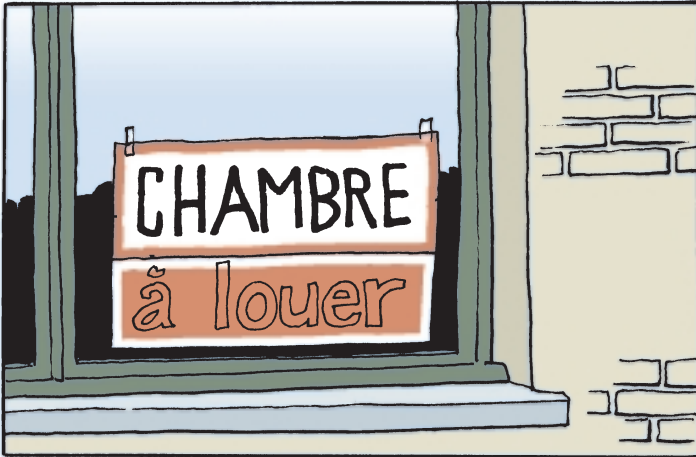
AU RÉGIME!

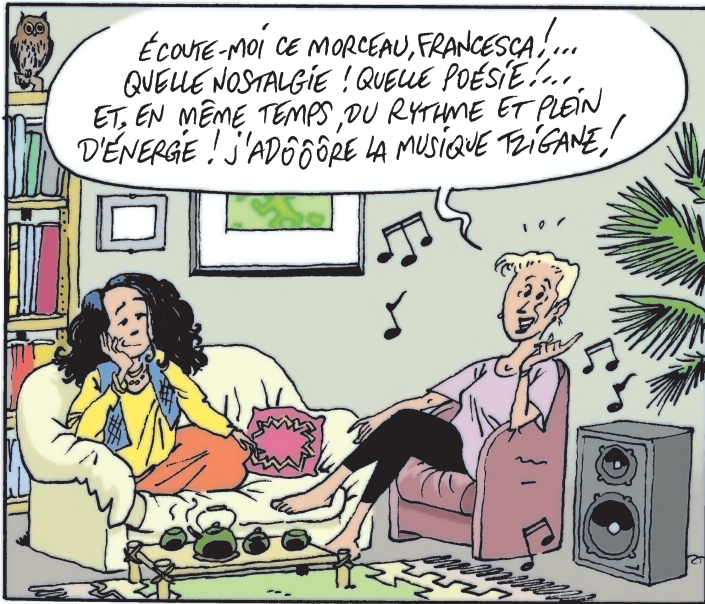


Sergio SARMA



Sergio Dalma

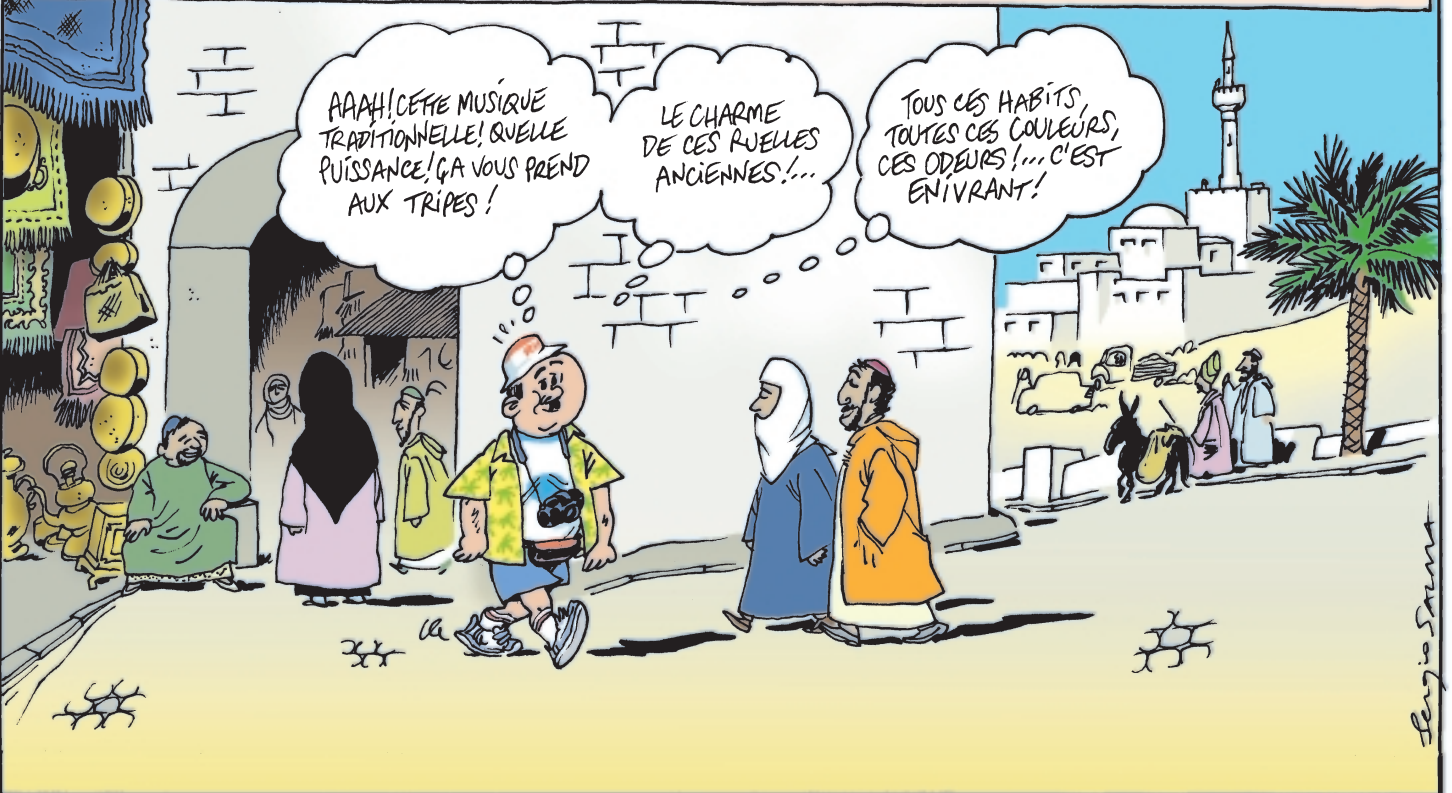


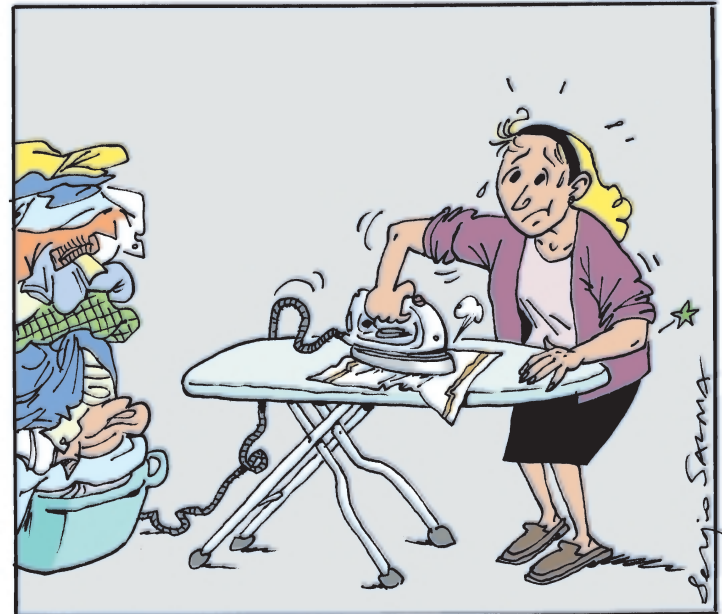
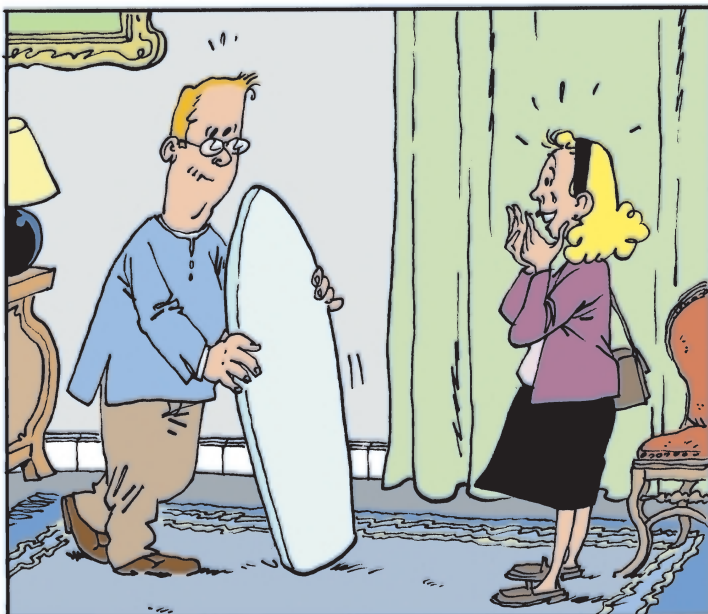
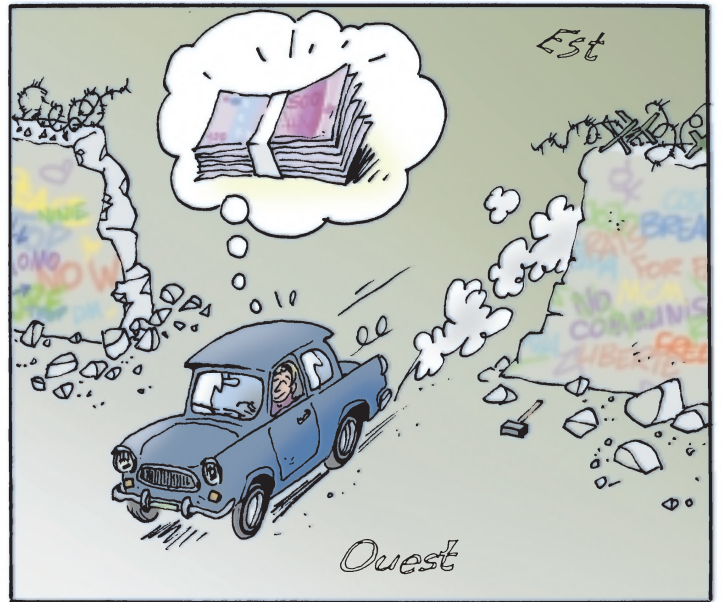


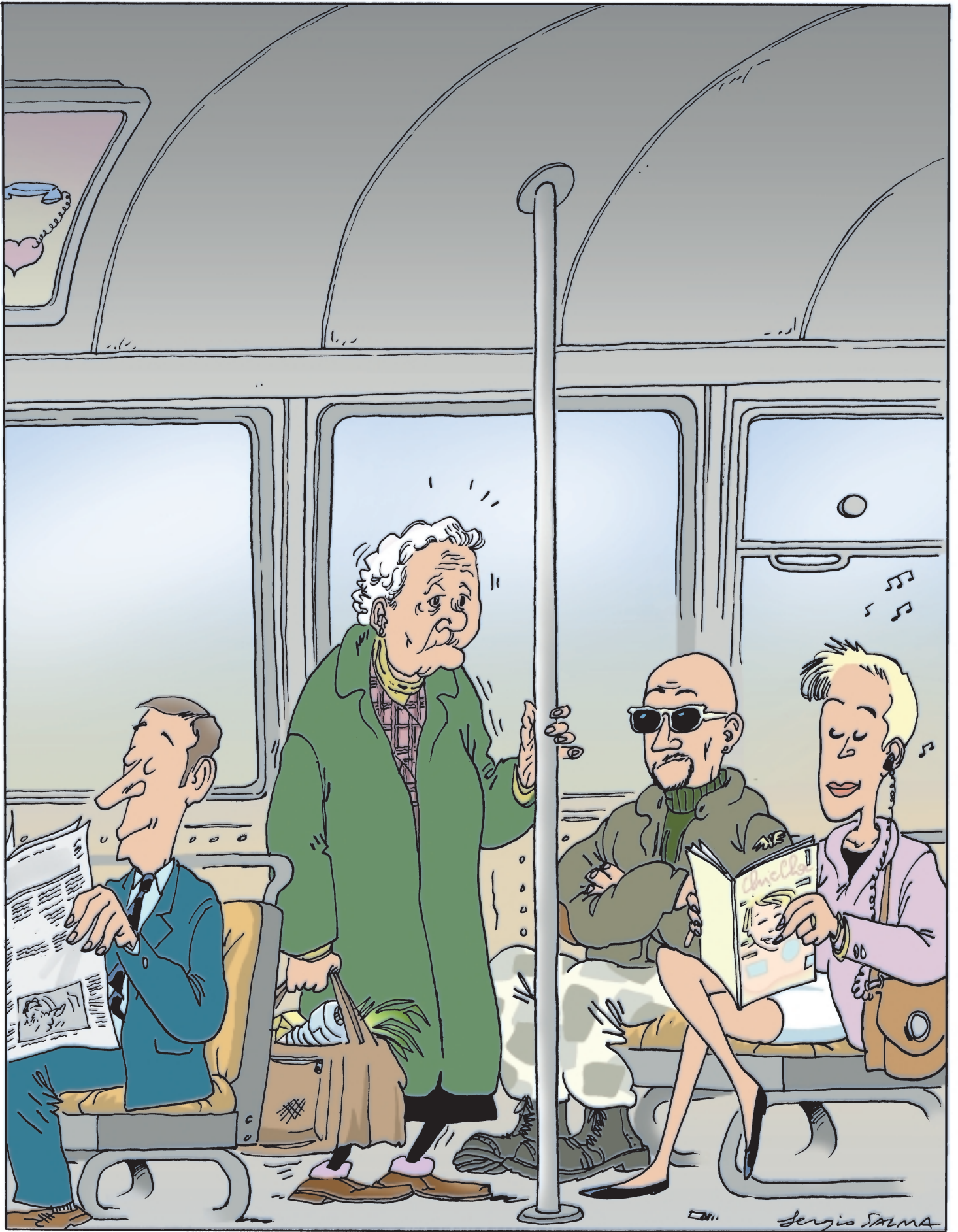
Quand Monsieur Xéno se balade dans son quartier, il râle, il peste contre tous ceux qui, selon lui, viennent gâcher son paysage. Il se sent curieusement agressé et ça l'énerve...

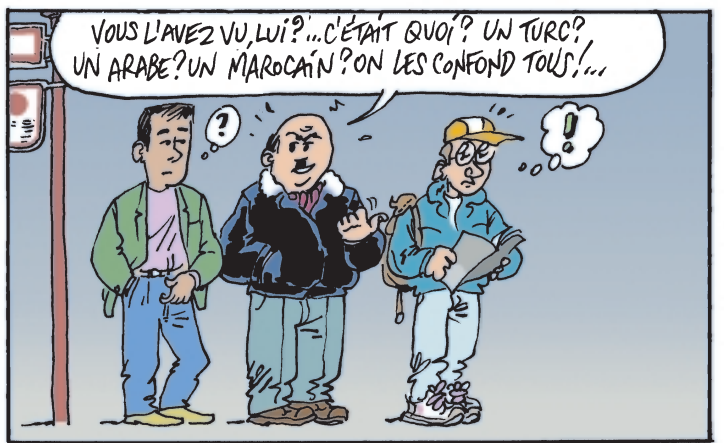
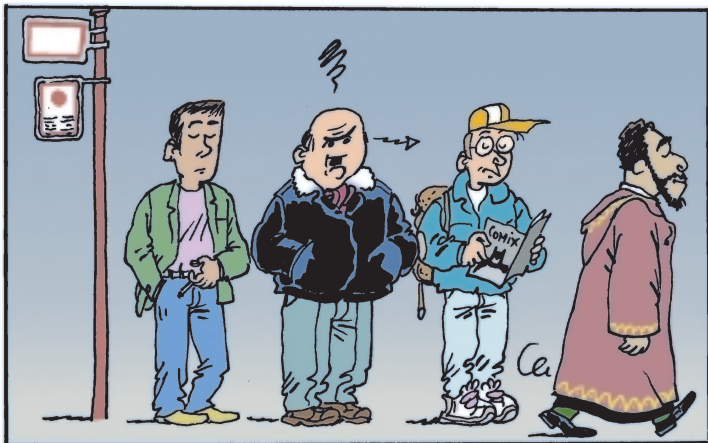
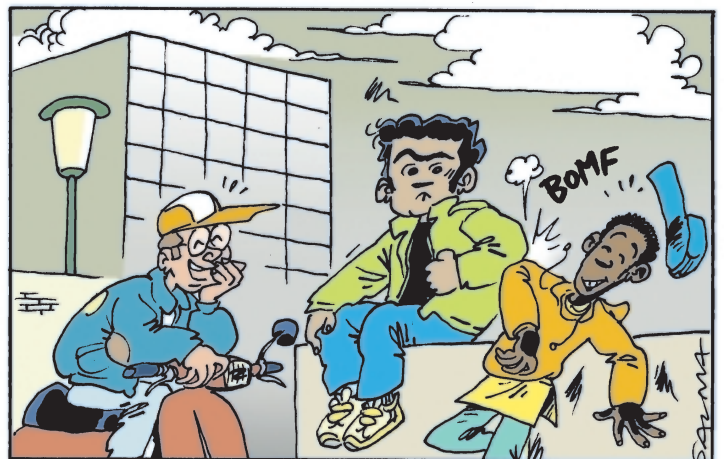


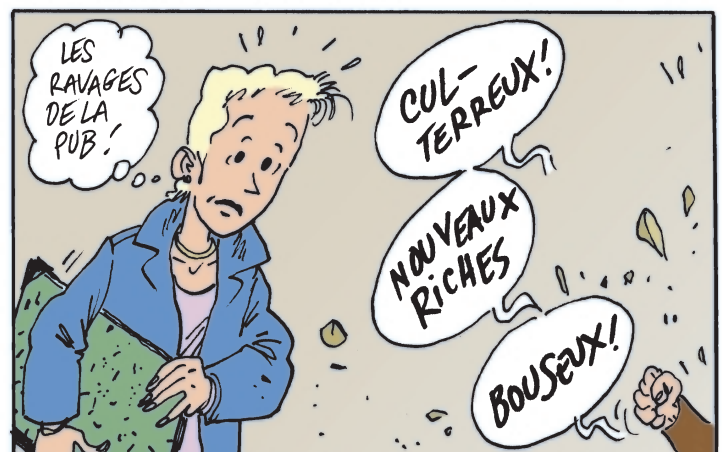
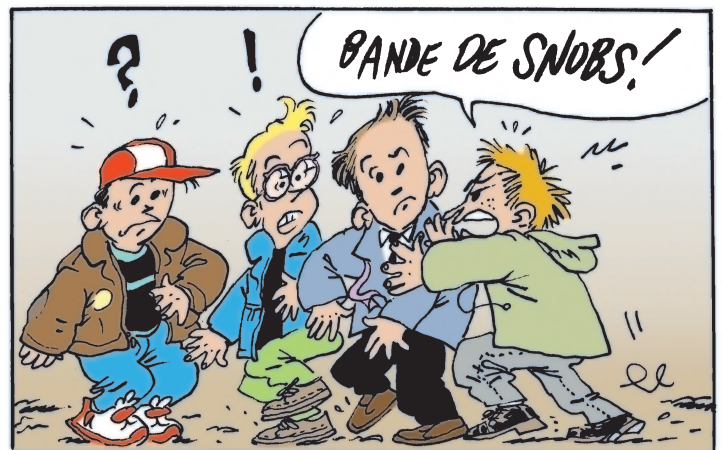
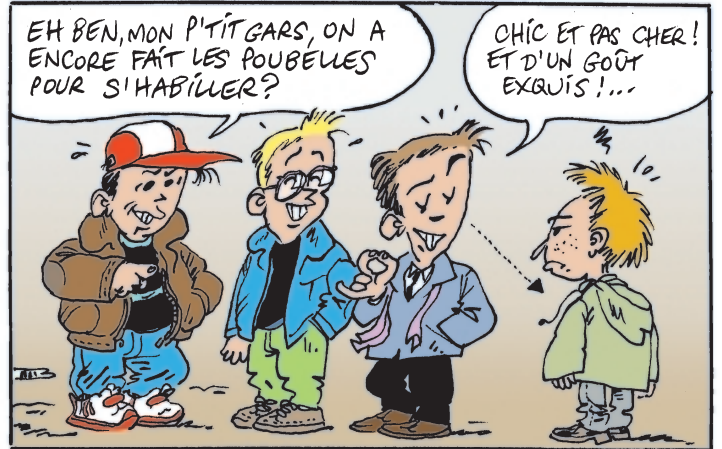
...et quand Monsieur Xéno fait du tourisme, il voit les choses tout autrement. Il est détendu, relax... Tout ce qui le dérange dans son quotidien prend tout à coup des allures d'exotisme, de dépaysement. Monsieur Xéno est en vacances.











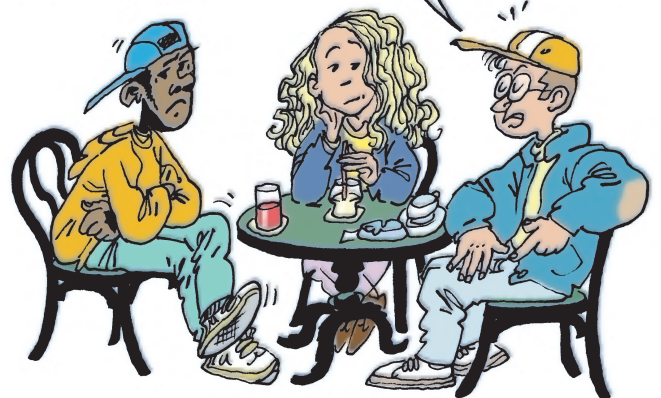
C'EST TROP BÊTE! ET DIRE QU'IL SUFFIRAIT JUSTE D'UN PETIT EFFORT POUR QUE LA VIE EN SOCIÉTÉ DEVIENNE TELLEMENT PLUS AGRÉABLE!...

SI LES GENS COMPRENAIENT QU'UNE VILLE C'EST FORCÉMENT UN CARREFOUR OÙ SE MÉLENT LES ETHNIÉS, LES RELIGIONS, LES COUCHES SOCIALES, ILS NE S'ACCUSERAIENT PAS LES UNS LES AUTRES AU MOINDRE PROBLÈME!...



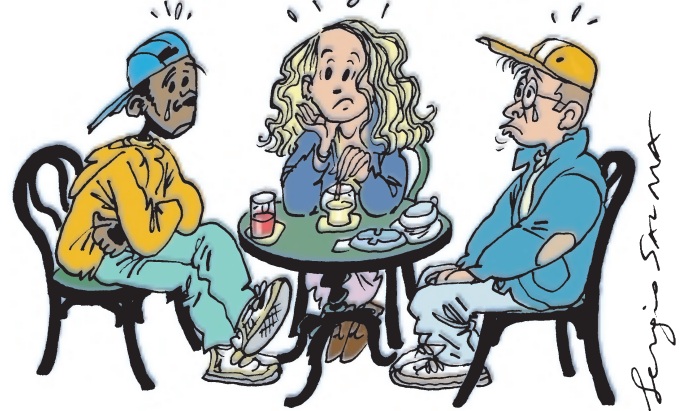
EN MARGINALISANT CERTAINS INDIVIDUS, ON CRÉE DES GHETTOS QUI GÉNÈRENT UNE TENSION ET AMÈNENT IMMANQUABLEMENT DES ENNUIS!... SANS ÊTRE TROP IDÉALISTE, ESPÉRONS QU'UN JOUR ON EN FINISSE AVEC LES EXCLUSIONS DE TOUTES ESPÈRES!...

ON EXCLUT LES ÉTRANGERS, LES HANDICAPÉS, LES VIEUX, LES CHÔMEURS, LES ROUX, LES GROS, LES MALADES, LES TZIGANES, ETC... JUSTE PARCE QU'ILS SONT DIFFÉRENTS. AU FOND, L'ÊTRE HUMAIN EST VRAIMENT STUPIDE...

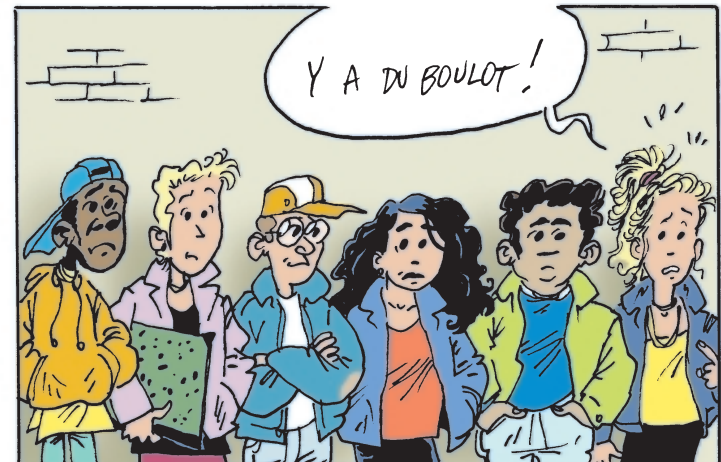
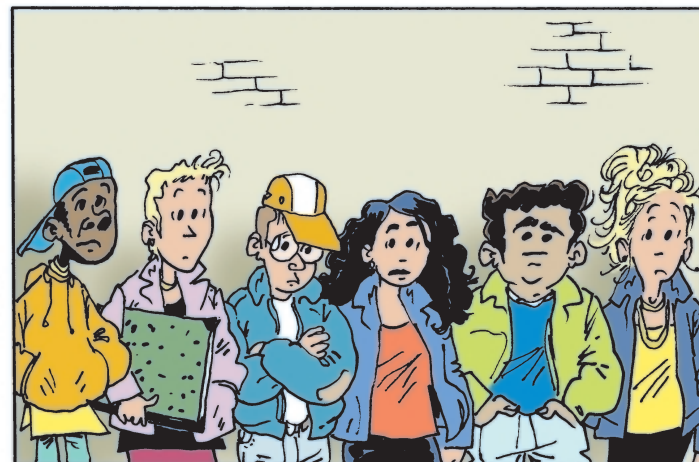
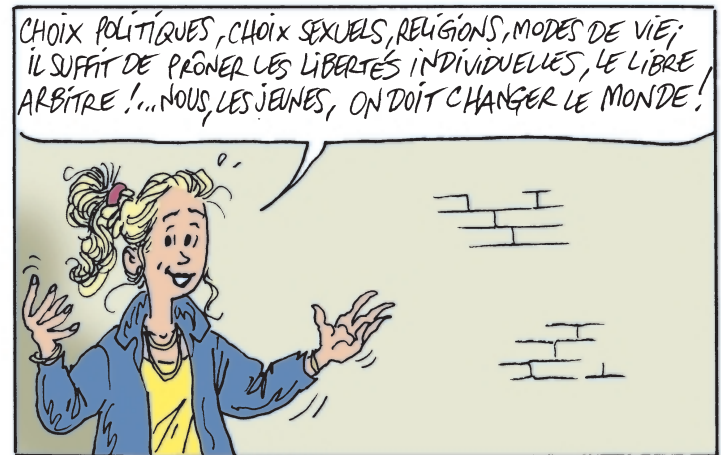


Y A PAS QUE L'HUMAIN QUI PRATIQUE L'EXCLUSION: LES ANIMAUX AUSSI! VOUS N'AVEZ PAS VU "LE VILAIN PETIT CANARD"? CE DESSIN ANIMÉ RACONTE L'HISTOIRE D'UN JEUNE CANARD REJETÉ PAR LES SIENS!... HAHA! FINALEMENT, LE MIEUX C'EST PEUT-ÊTRE D'EN RIRE, NON?!

SNIF! !? SNUF!



Fergio Sarma



Sergio SARMA 98

LUTTER CONTRE LE RACISME

Selon une enquête effectuée à l'échelle de l'Union européenne au printemps 1997, le racisme et la xénophobie atteignent un niveau inquiétant dans les États membres: près de 33 % des personnes interrogées se déclarent ouvertement «assez racistes» ou «très racistes».

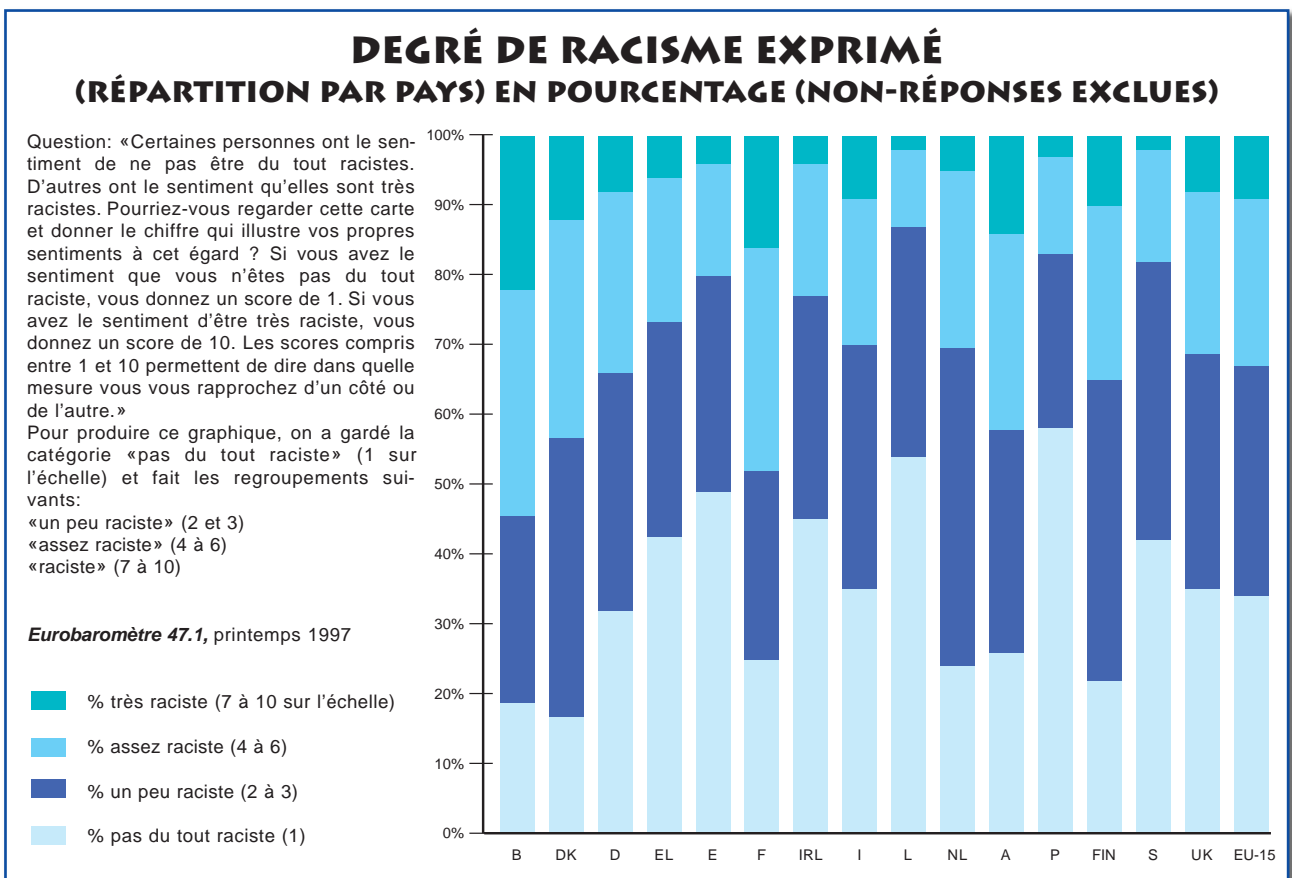
Les personnes qui se déclarent racistes sont, plus que d'autres, insatisfaites de leur situation personnelle. Elles ont peur du chômage, craignent l'avenir et n'ont pas confiance dans le bon fonctionnement des institutions et de la classe politique de leur pays; de même, elles sont plus nombreuses à approuver les stéréotypes négatifs qualifiant les immigrés et les minorités.

Un grand nombre de personnes se déclarant racistes sont en réalité xénophobes : les «minorités» qui sont l'objet de sentiments racistes dans chaque pays varient en fonction de l'histoire coloniale et migratoire du pays en question et de l'arrivée récente de réfugiés.

Les résultats de l'enquête montrent la complexité du phénomène raciste. Les sentiments de racisme coexistent avec un fort attachement au système démocratique et au respect des libertés et des droits fondamentaux. La majorité des personnes interrogées estiment que la société doit être intégratrice et accorder l'égalité des droits à tous ses citoyens, y compris aux immigrés et à ceux qui appartiennent aux groupes minoritaires.

Les opinions sont plus divisées lorsqu'on demande si tous les membres des minorités doivent bénéficier de ces droits en toutes circonstances. Beaucoup s'accordent pour limiter les droits de ceux considérés comme faisant partie de groupes «à problèmes», c'est-à-dire les immigrés en situation irrégulière dans l'Union européenne, les auteurs de délits et les chômeurs.

Les personnes interrogées considèrent que les institutions européennes devraient jouer un rôle plus important dans la lutte contre le racisme.



L'ACTION DE L'UNION EUROPÉENNE

1977

Déclaration commune sur les droits fondamentaux signée par le Parlement européen, le Conseil et la Commission.

1986

Le Parlement européen adopte le premier rapport de la commission d'enquête sur la montée du fascisme et du racisme en Europe.

Le Conseil, le Parlement européen et la Commission adoptent une déclaration commune contre le racisme et la xénophobie.

1989

La charte sociale sur les droits sociaux fondamentaux des travailleurs mentionne l'importance de la lutte contre les discriminations sous toutes leurs formes, notamment celles fondées sur le sexe, la couleur, la race, les opinions et les croyances.

1990

Le Conseil européen adopte, au sommet de Dublin, une résolution relative à la lutte contre le racisme et la xénophobie.

Le Parlement européen adopte le deuxième rapport de sa commission d'enquête appelant à un renforcement de l'action menée au niveau européen.

1991

Le Conseil européen adopte une résolution, au sommet de Maastricht, promettant d'agir «clairement et sans ambiguïté» pour contrecarrer la montée du racisme et de la xénophobie.

1992

Le Comité économique et social adopte une résolution sur le racisme, la xénophobie et l'intolérance religieuse.

Le Conseil européen adopte, au sommet d'Édimbourg, une troisième résolution contre le racisme appelant à prendre, à travers l'Europe, «des mesures vigoureuses et efficaces visant à contrôler le phénomène à la fois par l'éducation et par la législation».

1993

Diverses résolutions sur le racisme et la xénophobie ainsi que sur les dangers de la violence de l'extrême droite sont adoptées par le Parlement européen.

Le Conseil européen adopte une quatrième déclaration, au sommet de Copenhague, qui condamne le racisme et la xénophobie. Il déclare avoir «décidé d'intensifier ses efforts pour identifier et dénicher les causes du racisme» et il s'engage à «faire un maximum pour protéger les immigrés, réfugiés et autres contre les expressions et les manifestations de racisme et d'intolérance».

1994

À la suite d'une initiative franco-allemande, le Conseil européen a décidé, lors du sommet de Corfou, de mettre sur pied une commission consultative sur le racisme et la xénophobie chargée de formuler des recommandations pratiques en faveur de la tolérance et de la compréhension. Il a accepté de développer, au niveau européen, une stratégie globale visant à combattre le racisme. En 1994 également, au cours du sommet d'Essen, le Conseil européen a demandé à la Commission d'«approfondir les travaux en cours» dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'information, des médias, de la police et de la justice.

Dans son livre blanc sur la politique sociale, la Commission a annoncé son intention d'«insister pour que

des pouvoirs spécifiques en matière de lutte contre la discrimination raciale soient inclus dans le traité».

Le dernier chapitre d'une communication de la Commission européenne sur les politiques d'immigration et d'asile est consacré à la lutte contre la discrimination raciale et contre les problèmes liés au racisme et à la xénophobie.

La résolution du Parlement européen sur le racisme et la xénophobie appelle une directive européenne destinée à renforcer les dispositions existant dans la législation des États membres.

1995

La commission consultative présente au Conseil européen, en réunion à Cannes, son rapport final qui contient de nombreuses recommandations pour l'action. Le Conseil européen demande à la commission consultative de prolonger, en coopération avec le Conseil de l'Europe, son travail d'étude de faisabilité d'un observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes.

Deux résolutions du Parlement européen sur le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme insistent pour que des mesures soient prises pour protéger l'égalité des chances dans l'emploi, indépendamment de l'âge, de la race, du sexe, des handicaps ou des croyances.

Le Conseil «Affaires sociales» et le Conseil «Éducation» adoptent des résolutions pour combattre le racisme au travail et dans les systèmes éducatifs.

La Commission européenne soumet une proposition au Conseil pour désigner 1997 comme l'Année européenne contre le racisme. La Commission souligne le rôle spécifique que cette année pourrait jouer en étant complémentaire aux actions nationales. Les domaines clés identifiés sont la promotion de l'intégration et l'ouverture d'une voie pour l'intégration, la promotion de l'égalité des chances et la réduction de la discrimination, la sensibilisation de l'opinion publique et le combat des préjugés, la prévention de tout comportement raciste et de toute violence, la surveillance et la sanction des crimes racistes, la coopération internationale ainsi que le renforcement des dispositions juridiques anti-racisme y compris au niveau européen.

Le sommet du dialogue social des représentants des employeurs et des syndicats adopte une déclaration commune visant à prévenir la discrimination raciale et la xénophobie ainsi qu'à promouvoir l'égalité de traitement sur le lieu de travail.

1996

Le Parlement européen, le Comité économique et social et le Comité des régions soutiennent la proposition d'instituer 1997 Année européenne.

La commission consultative termine son étude de faisabilité. Le Conseil européen demande à la Commission de continuer son travail jusqu'à ce que l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes soit créé. Il donne également son feu vert pour l'Année européenne.

1997

Les États membres et le Parlement européen s'accordent sur l'implantation de l'Observatoire européen à Vienne. Son rôle sera double: cataloguer et évaluer les phénomènes racistes et xénophobes et analyser leurs causes, tout en formulant des propositions concrètes et pratiques pour les combattre.

Les chefs d'État ou de gouvernement intègrent la défense des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le nouveau traité sur l'Union européenne conclu au sommet d'Amsterdam.

1998

La Commission européenne présente un plan d'action global pour lutter contre le racisme.



LE TRAITÉ D'AMSTERDAM ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES

Le traité d'Amsterdam Chapitre 1

Principes généraux sous-jacents à l'Union

«L'Union est fondée sur les principes de liberté, de démocratie, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que sur l'état de droit», communs à tous les États membres.

L'Union respectera ces droits fondamentaux, garantis par la convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales signée à Rome, le 4 novembre 1950, et qui résultent des traditions constitutionnelles communes aux États membres, comme principes généraux de la loi communautaire.

L'Union respectera les identités nationales des États membres.

L'Union se donnera les moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et mener à bien ses politiques.

Non-discrimination, article 6 a)

Sans préjudice des autres dispositions du traité et dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés par le traité, le Conseil, agissant unanimement sur proposition de la Commission et après consultation du Parlement, pourra prendre les mesures appropriées pour combattre «toute discrimination fondée sur le sexe, la race, l'origine

ethnique, la religion et les croyances, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle».

La convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, 1950, article 14

La jouissance des droits et des libertés présentés dans cette convention sera garantie sans discrimination fondée sur des motifs comme le sexe, la race, la couleur, la langue, l'origine, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité ethnique, la propriété, la naissance ou d'autres statuts.

La convention internationale des Nations unies sur l'élimination de toute forme de discrimination raciale, 1965, article 1^{er}

Dans cette convention, les termes «discrimination raciale» concerneront sans distinction aucune, l'exclusion, la restriction ou la préférence fondée sur la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique qui a pour but d'annihiler ou de diminuer la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice, sur un pied d'égalité, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social et culturel ou dans tout autre domaine de la vie publique.

POURQUOI AGIR AU NIVEAU EUROPÉEN?

Identité européenne

La lutte contre le racisme est inséparable de l'identité européenne. La nécessité de semer les fondements d'un esprit de communauté entre des peuples trop longtemps opposés dans des conflits violents fait partie intégrante des idéaux qui ont inspiré les fondateurs de la Communauté.

Démocratie

L'Union européenne doit être construite sur une société qui accorde de la valeur à la différence en représentant les besoins et en reflétant les intérêts et les valeurs de tous ses citoyens indépendamment de leur appartenance

ethnique, religieuse, nationale ou culturelle. Cette condition est essentielle pour le développement démocratique et la légitimité des gouvernements et des institutions existantes.

Aucun État membre n'est épargné, et aucun groupe social et culturel ne possède la garantie de ne pas devenir un jour victime du racisme ⁽¹⁾.

Respect des droits de l'homme

Le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales inscrits dans le traité ainsi que le droit à l'égalité

⁽¹⁾ Communication de la Commission européenne sur le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, COM (95) 653 final.

té de traitement et à l'absence de discrimination sont des principes de base de toute politique communautaire.

Développement et droits économiques et sociaux

Le racisme et la xénophobie représentent une menace grave, non seulement pour la stabilité de la société européenne, mais aussi pour la bonne marche de l'économie ⁽¹⁾.

Les économies européennes n'utilisent pas le plein potentiel de leur force de travail ⁽¹⁾.

La discrimination interfère avec la libre circulation des personnes et des services en empêchant les personnes sujettes à la discrimination de trouver un travail, un logement ou de faire appel aux services dont elles ont besoin ⁽²⁾.

Des différences entre les politiques nationales de protection contre le racisme décourageront les personnes susceptibles de souffrir du racisme de se rendre dans les

États membres de l'Union européenne où la protection est insuffisante ⁽²⁾.

Une participation de tous les citoyens à la vie sociale, économique et politique fait partie intégrante du développement européen; mais le racisme à la fois exclut et tire profit de l'exclusion. Lorsque des personnes se sentent menacées ou rejetées, elles sont plus enclines à rejeter les autres.

La lutte contre le racisme est liée de près à l'amélioration des conditions d'emploi et aux politiques d'immigration et d'intégration qui concernent, par exemple, l'accès à l'emploi et à l'éducation ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Déclaration commune des partenaires sociaux sur la prévention de la discrimination raciale et de la xénophobie et sur la promotion de l'égalité de traitement sur le lieu de travail.

⁽²⁾ Rapport de la conférence d'ouverture de l'Année européenne contre le racisme, 1997.

L'EUROPE CONTRE LE RACISME

Considérant que le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme sont contraires aux droits fondamentaux mentionnés dans le droit communautaire, reconnus dans les déclarations et les instruments internationaux, et qu'ils résultent des traditions constitutionnelles;

considérant la présence continue du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme dans l'ensemble de l'Europe, qui lancent un défi important à nos sociétés et qui demandent la mobilisation de tous les partenaires pour combattre ces phénomènes;

considérant que le Conseil et les États membres ont reconnu ce défi lorsqu'ils ont proclamé 1997 Année européenne contre le racisme,

Nous, soussignés, affirmons:

- le droit fondamental de toute personne à vivre sans discrimination ou harcèlement sur la base de la race, de la couleur, de la religion ou de l'origine nationale ou ethnique;
- la nécessité de construire des partenariats afin de s'unir dans la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme.

Nous, soussignés, nous engageons :

- à renforcer notre action visant à combattre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans tous les secteurs de la vie, utilisant tous les moyens et toutes les ressources disponibles;
- à coopérer à cet effet avec tous les partenaires concernés;
- à introduire, à stimuler et à promouvoir la diffusion des bonnes pratiques et expériences;
- à promouvoir des mesures appropriées, y compris des codes de conduite européens et nationaux.

Nous, soussignés, avons l'intention:

- de participer activement à l'Année européenne contre le racisme;
- de participer activement à la mobilisation européenne lancée par l'Année européenne contre le racisme.

Nous invitons les institutions européennes, les pouvoirs publics, les organisations privées et les citoyens, aux niveaux tant européen que national et local, à contribuer à la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, dans la vie quotidienne, à l'école, sur le lieu de travail et dans les médias.

Wim Kok
Premier ministre des Pays-Bas
Président en exercice
du Conseil

José María Gil-Robles Gil Delgado
Président du Parlement européen

Jacques Santer
Président
de la Commission européenne

JETER DES PONTS ENTRE LES CULTURES

Aujourd'hui, l'un des plus grands défis auquel les sociétés européennes doivent faire face est de se développer en intégrant le mélange croissant de groupes culturels. Les politiques se sont développées autour de concepts, de valeurs et de modèles considérés comme la norme par la culture dominante. Résultat: en insistant sur les similarités et l'homogénéité, on contribue à renforcer le sentiment d'exclusion de ceux qui n'ont pas leur place dans cette définition.

Le terme culture est défini ici dans son sens le plus large: il dépasse les définitions ethniques ou nationales pour inclure des facteurs tels que le genre, l'éducation, l'origine sociale et la religion.

Selon Hofstede ⁽¹⁾, la culture peut être définie comme «la programmation collective de l'esprit qui distingue les membres d'un groupe social d'un autre».

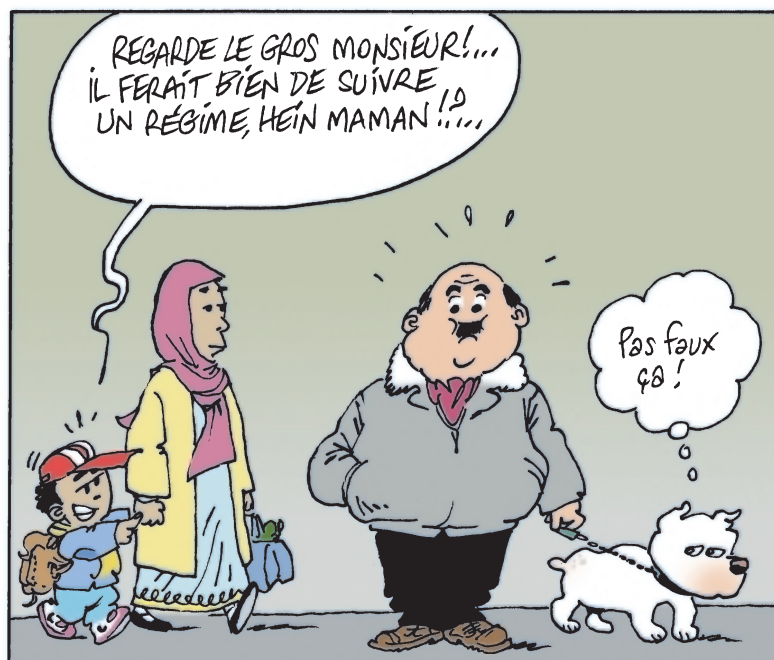
Cette programmation commence dès la naissance et se prolonge jusqu'à l'âge adulte. Elle a lieu en famille, à l'école et au travail. C'est une série de valeurs communes, de croyances et d'attitudes qui façonnent la culture d'un groupe, qui sont apprises dès le plus jeune âge

et qui travaillent sur les plans du conscient et de l'inconscient. Elles prennent la forme de structures de pouvoir, d'institutions et de pratiques sociales. Ce sont ces processus qui différencient un groupe et le rendent spécifique. Ils donnent aux individus un sens d'appartenance et leur offrent un point de repère.

Les gens qui sont similaires de par leur appartenance au groupe ont plus facilement confiance en eux. Plus la différence est importante, plus la méfiance est grande, et plus difficile est la recherche d'un terrain d'entente. Cela s'applique autant à la vie privée qu'à la vie professionnelle.

Lutter contre le racisme nécessite un examen de soi. Le racisme d'aujourd'hui est passé d'actes manifestes à des manifestations plus subtiles et dissimulées fondées sur le rejet de la différence. Il comprend un système caché d'exclusion qui divise ceux qui font partie et ceux qui ne font pas partie du groupe.

⁽¹⁾ Hofstede, G., *Cultures Consequence*, 1980, Sage Publications, London.



ÉTAPES DE LA COMMUNICATION INTERCULTURELLE

● ÉTAPE N° 1

État qui consiste à ignorer les différences, représenté par des attitudes du type: «notre façon de faire est la meilleure».

● ÉTAPE N° 2

État de conscience de la différence atteint grâce au contact interculturel, à la communication et à l'observation: «les autres ont des façons de faire différentes».

● ÉTAPE N° 3

État de tolérance qui respecte sans attacher de jugement de valeur: «ils sont différents».

● ÉTAPE N° 4

État qui consiste à accepter, à mettre en valeur et à utiliser positivement la différence: «laissez-nous travailler ensemble de manière commune et enrichissante».

COUP D'ŒIL SUR LES DÉFINITIONS ET LES CONCEPTS

«L'Europe est une société multiculturelle et multinationale qui s'enrichit de cette diversité. Pourtant, la présence continue du racisme dans notre société ne peut être ignorée. Le racisme touche tout le monde. Il dégrade nos communautés et engendre l'insécurité et la peur.»

Pádraig Flynn, commissaire européen

«La créativité ne peut avoir lieu que dans la différence.»

Yehudi Menuhin, violoniste et défenseur des droits de l'homme

«Le racisme commence lorsque la différence, réelle ou imaginaire, est mise en avant pour justifier une agression; une agression qui est fondée sur l'échec pour comprendre l'autre, sur l'incapacité à accepter la différence et à engager le dialogue.»

Mario Soares, ancien président du Portugal

«Préjugé: sentiment défavorable à l'égard de quelqu'un ou d'un groupe de personnes formé sans connaissance, raison ou fait.

Pouvoir: capacité de mettre des choses en mouvement, de les posséder et de les contrôler.

Différence entre racisme et préjugé: le préjugé peut signifier mépriser quelqu'un avant même de savoir quelque chose à son sujet mais sans avoir nécessairement le pouvoir d'influencer sa vie négativement. Le racisme, quant à lui, est lié au fonctionnement de toute une société et comprend le pouvoir de mettre les préjugés racistes en action. La majorité a le pouvoir sur la minorité et peut, intentionnellement ou non, faire pratiquer le racisme. Donc, le racisme implique le fait d'avoir le pouvoir de discriminer et de désavantager les personnes sous prétexte qu'elles sont différentes.»

Conseil britannique de la jeunesse

«Le racisme consiste à croire que certaines personnes sont supérieures à d'autres de par leur appartenance à une race particulière. Les racistes définissent une race comme un groupe de personnes partageant une même ascendance. Ils différencient les races sur la base de caractéristiques physiques telles que la couleur de la peau et l'aspect des cheveux. En réalité, aucune différence claire et surtout aucune différence pertinente n'importent. Les recherches récentes prouvent que la race est un concept inventé. La notion de «race» n'a aucun

fondement biologique. Le mot «racisme» est également employé pour décrire un comportement abusif ou agressif envers des membres d'une «race inférieure». Le racisme revêt diverses formes dans les différents pays selon leur histoire, leur culture et d'autres facteurs sociaux. Une forme relativement récente de racisme parfois appelée «différenciation ethnique ou culturelle» affirme que toutes les races et toutes les cultures sont égales, mais ne devraient pas se mélanger, de manière à conserver leur originalité. Il n'existe aucune preuve scientifique de l'existence de races différentes. La biologie n'a identifié qu'une seule race: la race humaine.

L'intolérance est un manque de respect pour les pratiques et les convictions d'autrui. Elle apparaît lorsque quelqu'un refuse de laisser d'autres personnes agir différemment et avoir des opinions différentes. L'intolérance peut conduire au traitement injuste de certaines personnes en raison de leurs convictions religieuses, de leur sexualité ou même de leurs vêtements ou encore de leur coiffure. L'intolérance n'accepte pas la différence. Elle est à la base du racisme, de l'antisémitisme, de la xénophobie et de la discrimination en général. Elle peut souvent entraîner la violence.

L'égalité est le caractère de ce qui est égal. Cela signifie qu'aucune personne n'a plus d'importance qu'une autre, quels que soient ses parents et sa condition sociale. Bien entendu, les personnes n'ont pas des intérêts, des capacités ni des styles de vie identiques. Par conséquent, l'égalité entre les personnes signifie qu'elles ont les mêmes droits et les mêmes chances. Elles doivent disposer, dans les domaines de l'éducation ou du travail, de chances égales qui ne doivent dépendre que de leurs efforts. L'égalité ne deviendra une réalité que lorsque tous auront accès de la même manière au logement, à la sécurité sociale, aux droits civiques et à la citoyenneté.

L'interculturalisme consiste à penser que nous nous enrichissons par la connaissance d'autres cultures et par les contacts que nous avons avec elles, et que nous développons notre personnalité en les rencontrant. Des personnes différentes devraient pouvoir vivre ensemble bien qu'elles aient des cultures différentes. L'interculturalisme est l'acceptation et le respect des différences. Croire en l'interculturalisme, c'est croire que l'on peut apprendre et s'enrichir par la rencontre d'autres cultures.»

United, pour une action interculturelle

«Il existe un certain nombre d'étapes qui mènent à la discrimination active, à la violence et même à la purification ethnique et au génocide.

CATÉGORISATION: faire des généralités et mettre nos

expériences dans des catégories qui facilitent notre façon de gérer le monde autour de nous. On étiquette et on divise les gens et les groupes.

STÉRÉOTYPER: lorsqu'on étiquette les gens, il est tentant de faire usage de stéréotypes. Les stéréotypes sont des jugements fondés sur des données insuffisantes. Il existe des stéréotypes positifs et négatifs... mais, si on crée un stéréotype négatif et qu'on l'exacerbe, il devient dangereux et peut mener au...

PRÉJUGÉ: constitué d'idées fondées sur un éventail d'émotions et de faits insuffisants, un préjugé est souvent constitué sans aucun fondement, et, pourtant, il est accepté sans remise en question. Il y a souvent des contrastes entre nous et eux. Les préjugés peuvent mener à des comportements hostiles vis-à-vis du groupe concerné. Du préjugé découlent les réactions suivantes: ÉVITER: éviter le groupe, ne pas lui parler, ne pas vouloir le rencontrer;

ABUS VERBAL: parler négativement du groupe et au groupe;

DISCRIMINATION: alors que le préjugé est une attitude, la discrimination est un comportement qui mésestime le groupe, le traite mal, le récompense moins que les autres, le boycotte, voire l'exclut;

ABUS VIOLENT: en raillant, en importunant, en menaçant, en harassant ou en portant préjudice à l'héritage du groupe;

ÉLIMINATION: en isolant, en bannissant, en tuant, en lynchant, en procédant au génocide ou à la purification ethnique.»

CSV Media (UK), Vers l'égalité, manuel pour les groupes de jeunes travaillant sur des initiatives antidiscriminatoires dans les médias

«L'immigration est un phénomène constant à travers l'histoire humaine, créant et enrichissant les cultures, plutôt que les menaçant.»

Russell King, université de Sussex, 1991

«Nous nous tenons aujourd'hui à un carrefour important, face à ce qui est peut-être la bataille la plus âpre jamais menée. Les croyances fondamentalistes de toutes sortes ont envahi le monde... Le racisme est une invention humaine, relativement moderne et qui, je pense, n'est pas inévitable.»

Professeuse Patricia Williams, conférencière, 1997

BIBLIOGRAPHIE

Un recueil publié par la Commission européenne offre le texte intégral de la plupart de ces mesures. Intitulé *Les institutions européennes dans la lutte contre le racisme: textes choisis*, ce recueil est disponible à titre gratuit auprès des représentations de la Commission européenne dans chaque État membre ou auprès de la Commission européenne, direction générale Emploi, relations industrielles et affaires sociales, service «Documentation».

Fax : (32 2) 296 23 93

Numéro de catalogue: CE-01-96-438-FR-C

ISBN 92-827-9845-3

Déclaration du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil du 16 décembre 1997 concernant le respect des diversités et le combat contre le racisme et la xénophobie

Journal officiel C 1 du 3.1.1998

Déclaration du Conseil de l'Union européenne et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil du 24 novembre 1997 concernant la lutte contre le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme dans le domaine de la jeunesse

Journal officiel C 368 du 5.12.1997

Vers de nouvelles perspectives interculturelles

Office des publications officielles des Communautés européennes

ISBN 92-828-1339-8

«Racisme et xénophobie en Europe»

Eurobaromètre 47.1, Printemps 1997, Direction générale V

Compendium européen de bonne pratique en matière de prévention du racisme sur le lieu de travail

Office des publications officielles des Communautés européennes

ISBN 92-828-1961-2

Plan d'action contre le racisme

COM(1998) 183 final du 25 mars 1998



Commission européenne

“Moi, raciste!?”

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

1998 — 31 p. — 21 x 29,7 cm

ISBN 92-828-4020-4

L'Union européenne entend combattre les discriminations fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion et la croyance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Cette brochure réunit, à l'intention des enseignants et des jeunes, un ensemble de gags et de documents utiles pour stimuler la réflexion et la discussion sur le racisme.

Autres informations concernant l'Union européenne

Des informations dans toutes les langues de l'Union européenne peuvent être obtenues sur Internet via le serveur Europa (<http://europa.eu.int>).

Pour obtenir des informations et des publications concernant l'Union européenne en langue française, vous pouvez vous adresser à:

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Représentation en France
288, boulevard Saint-Germain
F-75007 Paris

Pour obtenir des publications:
Centre d'information sur l'Europe
«Sources d'Europe»
Socle de la Grande-Arche
F-92044 Paris-la Défense Cedex
Tél. (33) 0141 25 12 12

Représentation à Marseille
CMCI
2, rue Henri-Barbusse
F-13241 Marseille Cedex 01
Tél. (33) 0491 91 46 00

Représentation en Belgique
Rue Archimède 73
B-1000 Bruxelles
Tél. (32-2) 295 38 44

Représentation au Luxembourg
Bâtiment Jean Monnet
Rue Alcide De Gasperi
L-2920 Luxembourg
Tél. (352) 43 01-34925

BUREAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

Bureau pour la France
288, boulevard Saint-Germain
F-75341 Paris Cedex 07
Tél. (33) 0140 63 40 00

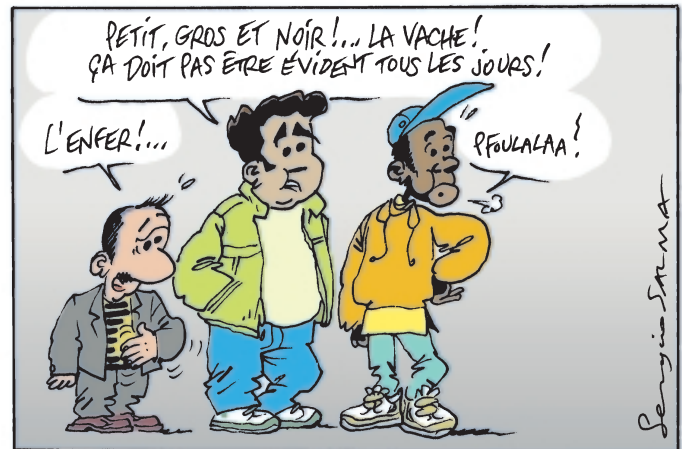
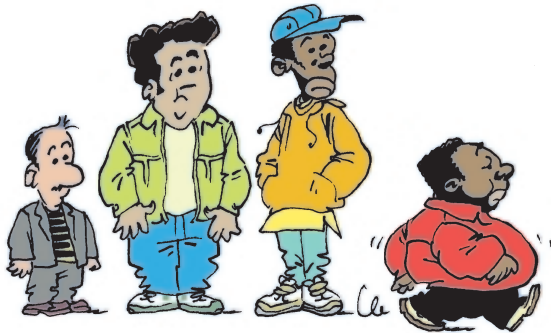
Antenne de Strasbourg
Boîte postale 1024 F
F-67070 Strasbourg Cedex
Tél. (33) 0388 17 40 01

Bureau pour la Belgique
Rue Wiertz
B-1047 Bruxelles
Tél. (32-2) 284 20 05

Bureau pour le Luxembourg
Bâtiment Robert Schuman
Place de l'Europe
L-2929 Luxembourg
Tél. (352) 43 00-225 96

Les représentations et les bureaux de la Commission européenne et du Parlement européen existent également dans les autres pays de l'Union européenne. La Commission européenne a également des délégations dans d'autres régions du monde.

Des informations supplémentaires peuvent également être obtenues dans les écoles, les administrations communales ou les bibliothèques.



L'Union européenne entend combattre les discriminations fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion et la croyance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Cette brochure réunit, à l'intention des enseignants et des jeunes, un ensemble de gags et de documents utiles pour stimuler la réflexion et la discussion sur le racisme.

FR



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L-2985 Luxembourg